

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION PROGRAMME DE FIDELITE « CLUB MILLESIME »
--

La société AU MILLESIME, SARL au capital de 400 000 €, ayant pour numéro unique d'identification 304 396 716 RCS Strasbourg, dont le siège social est situé au 7 rue du Temple Neuf 67000 Strasbourg, a créé et gère un programme de fidélité destiné à sa clientèle.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après, les « Conditions ») ont vocation à régir les conditions dans lesquelles la société AU MILLESIME (ci-après, « AU MILLESIME ») offre à la clientèle un programme de fidélité (ci-après, le « Club Millésime »), relayé par tous les magasins AU MILLESIME et COMPTOIR DU MILLESIME (ci-après, les « Magasins »). Le Club Millésime permet au client ayant adhéré (ci-après, le « Client ») de bénéficier d'offres et d'avantages exclusifs en fonction des achats de produits réalisés dans l'un des magasins.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter, préalablement à son adhésion et sans réserve, les Conditions. Ces Conditions sont consultables gratuitement sur place, en magasin, et sur le site www.aumillesime.com (ci-après, le « Site Internet »).

ARTICLE 2 - ADHESION DU CLIENT AU PROGRAMME DE FIDELITE

L'adhésion au Club Millésime est gratuite. Le Club Millésime est valable à compter du 1^{er} avril 2023 dans les deux magasins de la société Au Millésime SARL.

L'adhésion au Programme de Fidélité est strictement personnelle. Elle ne peut pas être cédée. AU MILLESIME peut demander à tout moment tout document permettant de justifier de l'identité de la personne souhaitant adhérer ou ayant adhéré au Programme de Fidélité.

Pour adhérer au Programme de Fidélité, le Client doit :

- Être âgé de plus de 18 ans ;
- Être une personne physique ;
- Être domicilié en France ;
- Ne pas déjà bénéficier du Programme de Fidélité ;
- Avoir lu et accepté au préalable les CGU.

Pour adhérer au Programme de Fidélité, le Client se présente dans le Magasin et procède à son inscription directement en caisse auprès du personnel de vente. Pour cela, le Client devra compléter le formulaire d'inscription en fournissant les éléments suivants : nom*, prénom*, civilité*, adresse postale*, adresse électronique ou numéro de téléphone. Le personnel de vente se chargera dès lors de l'inscrire au Programme de Fidélité. Un courriel de bienvenue sera adressé au Client, permettant de retrouver les Conditions. Le Client est garant de l'exactitude de toutes les informations qu'il renseigne lors de son inscription et il sera le seul responsable de toute information erronée, incomplète ou périmée. L'usurpation d'identité est passible de sanctions pénales, conformément à l'article 226-4-1 du Code pénal. Le Client doit informer l'un des Magasins, dans les meilleurs délais, de toutes modifications de ses données soit par email, soit par téléphone, soit par courrier. Le Client s'engage à utiliser le Programme de Fidélité conformément aux dispositions visées dans les Conditions.

*Informations obligatoires

ARTICLE 3 - DUREE DE VALIDITE DE L'ADHESION AU PROGRAMME DE FIDELITE

La durée de l'adhésion au Programme de Fidélité est indéterminée sous réserve de la résiliation par le Client ou par AU MILLESIME selon les conditions visées à l'article 7 ci-après.

ARTICLE 4 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE FIDELITE

Le Programme de Fidélité permet aux Clients de bénéficier des avantages suivants :

1. Cagnotter 5% des achats

Le Programme de Fidélité permet au Client après son identification en caisse de cumuler des points de fidélité et ainsi de créer une cagnotte. 5% du montant total TTC sur tous les vins et les spiritueux (tous les autres produits sont exclus dont l'épicerie, les accessoires, les bières, les boissons sans alcool, les étuis cadeaux, les bons cadeaux, les livraisons...), hors remise, promotion en cours ou autre avantage, se transforment en points qui se cumulent à chaque achat. 1 point = 1 € cagnotté. Les achats réglés par bons cadeaux sont exclus de la cagnotte.

La cagnotte peut être utilisée, si le Client le souhaite, à partir du 5ème passage en caisse en déduction des nouveaux achats. Après avoir été utilisée, en partie ou en totalité, la cagnotte est à nouveau déblocable tous les 5 passages. Un seul passage par jour est pris en compte au maximum. Le client doit impérativement indiquer son nom et prénom au moment du passage en caisse pour enregistrer son achat et/ou utiliser sa cagnotte. Toute réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Le cumul de points est personnel et non cumulable avec les points cumulés d'un autre Client. Le cumul de points n'est pas cessible à un tiers. La cagnotte doit être utilisée uniquement dans l'un des Magasins, elle ne peut pas être utilisée lors d'un achat sur le Site Internet. Les points de fidélité acquis il y a plus de 24 mois et non utilisés seront supprimés. A défaut d'utilisation des points avant ce délai, les points seront définitivement supprimés. Le solde de points est consultable sur les tickets de caisse ou auprès du personnel dans l'un des Magasins. En cas de retour par le Client d'un ou plusieurs produits ayant généré l'octroi de points de fidélité, le montant des points de fidélité correspondant sera débité de son compte. En cas d'échange par le Client d'un ou plusieurs produits ayant généré l'octroi de points de fidélité, le montant des points de fidélité correspondant ne sera pas crédité une seconde fois.

2. Autres avantages

Le Client peut bénéficier d'autres avantages, notamment et sans que cette liste ne soit limitative : être informé de manière privilégiée des offres promotionnelles telles que le Festival des Vins d'Eté, offres exclusives, vins rares..., recevoir les invitations aux événements tels que le Salon du Vin. D'autres avantages exclusifs seront proposés aux clients membres du programme de fidélité. Les Avantages sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu ni à une contre-valeur en numéraire, ni à un rendu en monnaie, ni échangeables, ni compensables.

ARTICLE 5 - EVINCEMENT DU PROGRAMME DE FIDELITE

Tout manquement grave par le Client aux Conditions, toute utilisation abusive ou frauduleuse de Programme de Fidélité par celui-ci ou par tout tiers agissant pour son compte, entraînera de plein droit la radiation du Client du Programme de Fidélité, l'annulation des Avantages, après mise en demeure, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception, restée sans effet dans le délai de 1 (un) mois.

ARTICLE 6 - MODIFICATION / ARRET DU PROGRAMME DE FIDELITE

Les conditions d'utilisation peuvent être modifiées à tout moment par AU MILLESIME. Le Client en sera préalablement informé par communication des nouvelles Conditions par tout moyen approprié sans préavis. Dans l'hypothèse où les nouvelles Conditions ne sont pas au bénéfice du Client, AU MILLESIME communiquera par tout moyen approprié en respectant un préavis minimum de trente (30) jours.

AU MILLESIME se réserve le droit de mettre fin à tout moment au Programme de Fidélité, celui-ci pourrait être suspendu ou arrêté. Une information en ce sens sera alors communiquée au Client par tout moyen approprié moyennant le respect d'un préavis minimum de trente (30) jours. En cas d'arrêt du Programme de Fidélité, les Avantages du Client pourront être utilisés pendant un délai de douze (12) mois à compter du dernier achat réalisé dans un Magasin. Ce délai sera indiqué par AU MILLESIME. Au-delà du délai prévu aux Conditions, les Avantages seront définitivement perdus.

ARTICLE 7 – RESILIATION

Le Client peut, à tout moment, résilier les Conditions et mettre un terme à sa participation au Programme de Fidélité, sans formalité et sans préavis préalable, auprès d'un des Magasins, en rappelant son nom et son prénom et en justifiant de son identité. Cette résiliation n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit de AU MILLESIME.

AU MILLESIME est, en outre, autorisée à résilier unilatéralement, et à tout moment, les présentes Conditions, par l'envoi d'une lettre simple ou d'un courriel au Client évincé du Programme de Fidélité, comme le prévoit l'Article 5 des Conditions.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE DE AU MILLESIME

AU MILLESIME assure au titre d'une obligation de moyens, la gestion du Programme de Fidélité. AU MILLESIME ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dysfonctionnement du Programme de Fidélité, résiliation ou suspension du Programme de Fidélité.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Client est informé que les données personnelles le concernant collectées dans le cadre du Programme font l'objet d'un traitement de données sous la responsabilité de AU MILLESIME. Ce traitement est mis en œuvre à des fins de gestion du Programme de Fidélité et d'envoi des informations et des offres et avantages dédiés aux adhérents du Programme. Conformément aux dispositions de la Loi n° 7817 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », et le règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD), le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de ses données, d'un droit à la portabilité de ses données et du droit de définir des directives quant au sort de ses données après son décès. Pour l'exercice de ses droits, le Client est invité à contacter le service client en se connectant sur le Site Internet. Si vous estimez, après avoir contacté AU MILLESIME, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.

ARTICLE 10 – DIVERS

L'acceptation des Conditions est entière, inconditionnelle et forme un tout indivisible, et le Client ne peut choisir de se voir appliquer une partie des Conditions seulement ou encore formuler des réserves.

ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE

Les Conditions sont soumises à l'application du droit français.

ARTICLE 12 - CONTACT/ RECLAMATIONS/ LITIGES

Pour toute question au sujet du fonctionnement du Programme de Fidélité, le Client peut contacter le service clients AU MILLESIME en remplissant le formulaire de contact accessible sur le site Internet www.aumillesime.com dans la rubrique NOUS CONTACTER ou en se rendant directement dans l'un des deux Magasins. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L.611-1 et suivants) (à condition de justifier d'avoir tenté, au préalable de résoudre le litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans les CGV, conformément aux dispositions de l'article L.612-2 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, et dont les références figurent dans les Conditions Générales de Vente sur www.aumillesime.com. Toute réclamation ou litige au sujet du fonctionnement du Programme de Fidélité fera l'objet d'une tentative de résolution amiable. En cas d'échec de cette phase amiable, le contentieux sera porté devant les tribunaux français compétents.